

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 27 FEVRIER 2020 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – GALLOIS Delphine – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOURLAND Frédéric – CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien – GRENIER Sandrine – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – VAZ TEIXEIRA Christophe

**Absents:** JEANNEROD Françoise (pouvoir à GRENIER Sandrine) –CLERC Nicolas (pouvoir à BONNEFOY Robert) –CHARDON Laurent (pouvoir à MATHEZ Christophe) – BOURQUI Gilles – BOUTERAON Elisabeth (excusée) –LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien

**Secrétaire de séance :** GANGNERY Véronique

Le 27 février 2020, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

**2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2020**

**3 – Finances :**

**3.1 Comptes administratifs 2019**

- a) compte administratif 2019 du budget principal de la commune
- b) compte administratif 2019 du budget annexe de la chambre funéraire
- c) compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement Les Crêtets

**3.2 Approbation des comptes de gestion 2019**

**3.3 Affectation des résultats**

- a) budget principal de la Commune
- b) budget principal de la chambre funéraire

**3.4 Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Crêtets au budget principal de la commune**

**3.5 Budgets primitifs 2020**

- a) budget principal de la commune
- b) budget annexe de la chambre funéraire
- c) budget annexe du lotissement Les Crêtets

**4 – Désaffectation et déclassement de plusieurs emprises du domaine public et chemins ruraux inusités et classement dans le domaine public de parcelles privées communales**

**5 – Vente d'une parcelle de terrain à Mme Anne-Marie LECOINTRE**

**6 – Construction d'un CIS et des services techniques : avenant n°1 au lot n°12 Plomberie chauffage ventilation avec l'entreprise CSTI**

**7 – Garantie d'emprunts au profit de l'OPH : réitération de la garantie de la commune pour le remboursement de 2 lignes de prêt réaménagées**

**8 – Adhésion 2020 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Jura (CAUE)**

**9 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

**10 – Questions et informations diverses**

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Véronique GANGNERY secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 février 2020.

Alain DESPREZ précise concernant le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020 sur l'alpage de la pillarde, qu'à l'occasion du legs de l'avocat Mandrillon, la commune n'a pas conservé l'alpage du grand Sonnailley mais seulement la Pillarde.

### 3. Finances :

Après avis de la commission des finances en date du 19 février 2020, M. le Maire propose :

#### 3.1 Comptes administratifs 2019

M. le Maire présente les comptes administratifs ci-dessous et remercie les services administratifs et la Trésorerie pour le travail effectué. Puis, il quitte la séance et le conseil municipal qui siège sous la présidence de Marcel PROST, doyen d'âge, conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

a) compte administratif 2019 du budget principal de la commune

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2019	Réalisations
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 306 300,00	1 297 008,15
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 454 000,00	2 371 191,24
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	406 235,00	391 590,56
66	CHARGES FINANCIERES	69 000,00	62 422,30
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	1 051,81
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	420 000,00	415 191,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	708 000,00	80 125,78
022	DEPENSES IMPREVUES	6 670,00	0,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 150 547,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 528 752,00</b>	<b>4 618 580,84</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2019	Réalisations
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	670 207,00	557 367,41
CHAPITRE 73	IMPÔTS ET TAXES	2 669 932,00	2 776 002,12
CHAPITRE 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 461 523,00	1 520 422,61
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 660 000,00	1 619 558,84
CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	2,80
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000,00	9 573,21
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGE	20 000,00	47 489,51
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	9 214,50
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	90,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 528 752,00</b>	<b>6 539 631,00</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>1 921 050,16</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération Chapitre Nature	Budget 2019	Réalisations
SANS OPERATION	1 551 903,67	607 697,51
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	388 000,00	155 754,94
N° 192 : RESERVES FONCIERES ET TERRAINS	115 500,00	1 302,44
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	1 008 000,00	880 527,84
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	397 000,00	199 592,58

N° 300 : VOIRIE - RESEAUX - SIDEC	444 000,00	338 051,91
N° 333 : TRAVAUX DIVERS	173 000,00	26 406,12
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	950 000,00	761 325,23
N°445 : PARKING COUVERT DERRIERE LA MAIRIE	325 339,00	19 105,51
N°446 : POLE PETITE ENFANCE	5 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 357 742,67</b>	<b>2 989 764,08</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Opération Chapitre Nature</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Réalisations</b>
SANS OPERATION	4 665 632,67	845 944,33
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	78 000,00	1 954,00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	415 900,00	160 314,00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	0,00	16 225,00
N°333 TRAVAUX DIVERS	75 710,00	0,00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	122 500,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 357 742,67</b>	<b>1 024 437,33</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-1 965 326,75</b>

Résultat d'Investissement de l'exercice N		-1 965 326,75
Résultat d'investissement Reporté Année N-1		-368 042,67
Résultat Global d'Investissement cumulé		-2 333 369,42
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N		1 921 050,16
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1		90,00
Résultat global de Fonctionnement cumulé		1 921 140,16
Résultat de l'Exercice N		-44 276,59
Résultat Global cumulé		-412 229,26

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune.

b) compte administratif 2019 du budget annexe de la chambre funéraire

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Article s</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Crédits 2019</b>	<b>Réalisations</b>
011	Charges à caractère générale	8 700,00	2 303,55
65	Autres charges de gestion courante	350,00	311,59
66	Charges financières	1 500,00	38,96
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00	4 504,74
022	DEPENSES IMPREVUES	698,89	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 800,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>19 648,89</b>	<b>7 158,84</b>
<b>L</b>			
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Article s</b>	<b>Recettes</b>	<b>Crédits 2019</b>	<b>Réalisations</b>
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	1 000,00	1 541,70
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00	612,40
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	17 748,89	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>19 648,89</b>	<b>2 154,10</b>
<b>L</b>			
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>-5 004,74</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Article s</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Crédits 2019</b>	<b>Réalisation</b>

040	opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00	612,40
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	2 555,98
21	Immobilisations corporelles	2 500,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 000,00	1 026,82
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 648,71	0,00
TOTAL		10 048,71	4 195,20
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Article s</b>	<b>Recettes</b>	<b>Crédits 2019</b>	<b>Réalisations</b>
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 648,71	1 648,71
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00	4 504,74
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	3 800,00	0,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00
TOTAL		10 048,71	6 153,45
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>1 958,25</b>
<b>RESULTATS</b>			
<b>Résultat d'investissement de l'exercice N</b>			<b>1 958,25</b>
<b>Déficit d'investissement Reporté Année N-1</b>			<b>-1 648,71</b>
<b>Résultat Global d'investissement cumulé</b>			<b>309,54</b>
<b>Résultat de Fonctionnement de l'exercice N</b>			<b>-5 004,74</b>
<b>Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1</b>			<b>17 748,89</b>
<b>Résultat global de Fonctionnement cumulé</b>			<b>12 744,15</b>
<b>Résultat de l'Exercice N</b>			<b>-3 046,49</b>
<b>Résultat Global cumulé</b>			<b>13 053,69</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 de la chambre funéraire.

M. le Maire indique que c'est la 2<sup>ème</sup> année que la chambre funéraire n'a pas besoin de subvention du budget principal de la commune.

M. le Maire remercie le conseil municipal de sa confiance et ceux qui suivent les comptes de la commune, la commission des finances et les services administratifs

c) compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement Les Crêtets

M. le Maire informe le conseil municipal que les documents ne sont pas prêts et ne peuvent pas être votés ce soir. Leur approbation est reportée à une séance ultérieure

### 3.2 Approbation des comptes de gestion 2019

Le Receveur Municipal dresse les comptes de gestion récapitulants les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion dressés (budget principal de la commune et budget annexe de la chambre funéraire) pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

### 3.3 Affectation des résultats

a) budget principal de la Commune

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2019 :

- A généré un excédent de fonctionnement de	+ 1 921 050.16 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 90.00 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 1 921 140.16 €

- un déficit d'investissement de	- 1 965 326.75 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 368 042.67 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	- 2 333 369.42 €

Après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068 (RI) solde disponible + 1 921 140.16 €  
0.00 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte D 001) - 2 333 369.42 €

b) budget annexe de la chambre funéraire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2019 :

- A généré un déficit de fonctionnement de	- 5 004.74 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 17 748.89 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 12 744.15 €
- un excédent d'investissement de	+ 1 958.25 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 1 648.71 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	+ 309.54 €

Après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 + 12 744.15 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté compte 001 + 309.54 €

### 3.4 Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Crêtets au budget principal de la commune

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Crêtets, soit 960 000 € au budget principal de la commune.

### 3.5 Budgets primitifs 2020

a) budget principal de la commune

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget 2020 sans augmentation de fiscalité. Ce budget pourra éventuellement être modifié en cours d'année par décision modificative.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2019	Propositions 2020
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 306 300,00	1 453 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 454 000,00	2 500 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	406 235,00	391 781,00
66	CHARGES FINANCIERES	69 000,00	61 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	4 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	420 000,00	420 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	708 000,00	179 500,00
022	DEPENSES IMPREVUES	6 670,00	2 268,89
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 150 547,00	1 533 407,11
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 528 752,00</b>	<b>6 545 457,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Nature	Libellé compte	Budget 2019	Propositions 2020
	CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	670 207,00	630 157,00
	CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES	2 669 932,00	2 711 000,00
	CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 461 523,00	1 474 700,00
	CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 660 000,00	1 679 000,00
	CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000,00	30 500,00
	CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGE	20 000,00	20 100,00
	CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	0,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	90,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 528 752,00</b>	<b>6 545 457,00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Opération Chapitre Nature	Budget 2019	Propositions 2020
SANS OPERATION	1 551 903,67	3 280 530,42
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	388 000,00	259 000,00
N° 192 : RESERVES FONCIERES ET TERRAINS	115 500,00	80 000,00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	1 008 000,00	951 000,00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	397 000,00	298 000,00
N° 300 : VOIRIE - RESEAUX - SIDEC	444 000,00	212 400,00
N° 333 : TRAVAUX DIVERS	173 000,00	158 000,00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	950 000,00	2 026 000,00
N°445 : PARKING COUVERT DERRIERE LA MAIRIE	325 339,00	47 000,00
N°446 : POLE PETITE ENFANCE	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 357 742,67</b>	<b>7 316 930,42</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Opération Chapitre Nature	Budget 2019	Propositions 2020
SANS OPERATION	4 665 632,67	5 791 843,27
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	78 000,00	79 984,00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	415 900,00	374 066,00
N°333 TRAVAUX DIVERS	75 710,00	78 170,00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	122 500,00	992 867,15
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 357 742,67</b>	<b>7 316 930,42</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune.

## b) budget annexe de la chambre funéraire

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Articles	Dépenses	Crédits 2019	Propositions du Maire
011	Charges à caractère générale	8 700,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	350,00	1 200,00
66	Charges financières	1 500,00	1 000,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00	4 600,00
022	DEPENSES IMPREVUES	698,89	344,15
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 800,00	3 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>19 648,89</b>	<b>15 144,15</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			

Articles	Recettes	Crédits 2019	Propositions du Maire
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	1 000,00	1 500,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00	900,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	17 748,89	12 744,15
<b>TOTAL</b>		<b>19 648,89</b>	<b>15 144,15</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Articles	Dépenses	Crédits 2019	Propositions du Maire
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00	909,54
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	2 500,00	2 500,00
23	Immobilisations en cours	2 000,00	2 200,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 648,71	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 048,71</b>	<b>8 109,54</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Articles	Recettes	Crédits 2019	Propositions du Maire
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 648,71	0,00
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00	4 800,00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	3 800,00	3 000,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	309,54
<b>TOTAL</b>		<b>10 048,71</b>	<b>8 109,54</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe 2020 de la chambre funéraire.

c) budget annexe du lotissement Les Crêtets

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Article	Dépenses	Crédits 2019	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	110 000,00	351 000,00
65	Autres charges de gestion courante	900 000,00	960 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 279 496,00	3 243 821,44
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	734 674,56
	<b>TOTAL</b>	<b>5 289 496,00</b>	<b>5 289 496,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Article	Recettes	Crédits 2019	Propositions du Maire
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	922 420,00	1 737 948,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 483 320,00	3 551 548,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 906 594,25	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 312 334,25</b>	<b>5 289 496,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Article	Dépenses	Crédits 2019	Propositions du Maire
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	483 320,00	3 009 747,65
001	Déficit d'investissement reporté	1 041 235,96	234 073,79
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 524 555,96</b>	<b>3 243 821,44</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Article	Dépenses	Crédits 2019	Propositions du Maire
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 279 496,00	3 243 821,44
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 279 496,00</b>	<b>3 243 821,44</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe du lotissement des Crêtets 2020.

#### 4. Désaffectation et déclassement de plusieurs emprises du domaine public et chemins ruraux inusités dans le domaine public de parcelles privées communales

M. le Maire rappelle que la mairie a été saisie des demandes de désaffectation et déclassement du domaine public suivantes :

##### 1°) Division et cession du chemin de desserte d'une superficie totale de 121 m<sup>2</sup> et cession aux riverains propriétaires des parcelles cadastrées section AB 92 - 93 et 140 :

A la demande des propriétaires riverains, il est envisagé de diviser et de céder un petit chemin rural, route des Rousses en bas, ne desservant plus que ces trois propriétés concernées suivantes :

- M. et Mme REMONT Jean-Louis : cession d'une emprise de 46 m<sup>2</sup>
- M. et Mme BONNEFOY-A-L'ANNE Paul : cession d'une emprise de 15 m<sup>2</sup>
- M. et Mme VAUFREY Franck : cession d'une emprise de 60 m<sup>2</sup>

Considérant que :

- la Commune n'entretient pas cet accès
- qu'il n'est utilisé que par les 3 propriétaires demandeurs
- que les propriétaires des parcelles AB 507 508 et 295 ont fait part de leur désintérêt pour ce chemin rural

Rien ne s'oppose donc à ce qu'il soit donné satisfaction à M. et Me Jean-Louis REMONT, M. et Mme Paul BONNEFOY-A-L'ANNE et M. et Mme Franck VAUFREY.

##### 2°) Déclassement et désaffectation du chemin « Petite Redoute » - section UB : 150 m<sup>2</sup>

Il s'agit d'un petit chemin rural qui n'est plus utilisé. Après consultation des propriétaires riverains seuls M. et Mme Yannick TISSOT souhaitent acquérir une partie du chemin rural de « La Petite Redoute » leur permettant ainsi que construire un garage. Le reste du passage restera dans le domaine public car la canalisation d'assainissement desservant la propriété de M. et Mme Yannick TISSOT se situe sous ce passage.

##### 3°) Division et cession d'un chemin rural au lieu-dit « Chez Boiteux »

M. et Mme Jean-Pierre FAVRAT propriétaire de la parcelle E 266, demandent la désaffectation et le déclassement d'une partie de l'ancien chemin rural passant au ras de leur façade. Ce chemin n'est utilisé que par les véhicules de la Commune qui vont entretenir ponctuellement la fontaine se trouvant sur la parcelle E268. Le passage de tracteur et véhicules peut présenter un danger lorsque l'on sort de l'habitation. En échange, M. et Mme FAVRAT autorisent au profit de la commune, la création d'une servitude de passage de 3 m de large sur leur propriété constituée des parcelles E 261-263-265-266 pour desservir la parcelle communale E n° 268.

##### 4°) Classement dans le domaine public de la parcelle section C n° 346 aux Berthets

Le carrefour du chemin des Berthets et du CD 415 est dangereux en raison de la circulation rapide et intense sur cette voie départementale. De ce fait, les usagers du chemin des Berthets empruntent le chemin privé dénommé « rue de la Fromagerie », car la visibilité y est meilleure. De plus, la Commune en reprenant le chemin pourrait l'entretenir, le goudronner et surtout constituerait un accès plus sécurisé entre le chemin des Berthets et la route internationale.

##### 5°) Division parcellaire de parcelles D 285 « La Gouille à l'Ours » et D 857 « Chez Pithion » et échange avec des portions du chemin de la scie et alignement avec la Route départementale 29<sup>E1</sup>

Pour accéder au Golf du Rochat, un nouvel accès et un nouveau parking ont été créés. Il faut régulariser la situation de fait, en procédant à la désaffectation et au déclassement de l'ancien tracé du chemin rural et en les échangeant avec la SARL ROUSS LOISIRS exploitant le Golf du Rochat.

- Désaffectation d'une partie de l'ancien chemin rural d'une superficie d'environ 756 m<sup>2</sup> qui sera cédée à la SARL ROUSS LOISIRS
- Cession de 2 emprises du nouveau tracé par la SARL ROUSS LOISIRS la première d'une superficie d'environ 472 m<sup>2</sup> et la seconde d'une superficie d'environ 153 m<sup>2</sup>
- Classement dans le domaine public des deux emprises ci-dessus.

6°) Déclassement de l'ancien chemin de desserte inusité lieudit « chez le Pun » à la Cure et cession aux propriétaires riverains

Le chemin n'existe plus à ce jour et ne dessert plus que leur propriété. Un angle du bâtiment industriel de la Sté DUMONT-FILLON empiète d'ailleurs que le domaine public Ce chemin est sans continuité car il est séparé par la parcelle AE 113. Il ne présente aucun intérêt ni pour le public ni pour la Commune. Il sépare en 2 la propriété de M. Michel DUMONT-FILLON. Rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à M. DUMONT-FILLON.

7°) Désaffectation d'un ancien chemin rural au lieudit « Vers Le Colibri »

Ce chemin n'étant plus affecté à l'usage public et comme il sépare la propriété de M. Ferreira - Rodriguez Edouardo en 2 (parcelles cadastrées D 4 et 3), la Commune a proposé au riverain propriétaire la cession de ce chemin rural. De plus, il n'y a plus de continuité du chemin de l'autre côté de la voie départementale 29<sup>F</sup>1 du 5<sup>ème</sup> point ci-dessus. Cette désaffectation et ce déclassement sont donc justifiés et doivent être intégrés dans la même procédure d'enquête.

M. le Maire rappelle que c'est pour ce motif que le conseil municipal a décidé par délibérations :

- du 29 août 2019 n° 2019-8-065 portant visa du contrôle de légalité le 3 septembre 2019 (points 1 à 6)
- du 24 octobre 2019 n° 2019-10-084 portant visa du contrôle de légalité le 30 octobre 2019 (point 7)

de lancer une procédure de déclassement de ces petites emprises du domaine public.

L'arrêté du 17 décembre 2019 portant visa du contrôle de légalité le 23.12.2019, prescrit l'enquête publique nécessaire à la désaffectation, au déclassement de plusieurs emprises du domaine public et au classement d'emprises du domaine privé dans le domaine public.

Par arrêté n° 19111 du 17 décembre 2019, M. François GOUTTE-TOQUET a été désigné commissaire enquêteur. Une enquête publique a eu lieu du 4 février 2020 à 9h au 18 février 2020 à 17h et deux permanences ont eu lieu en Mairie les mardi 4 février 2020 de 9h à 11h et mardi 18 février de 15h à 17h. Deux personnes se sont présentées au cours de ces deux permanences. Deux courriers ont été déposés.

Courrier de M. LAMY concernant le chemin « petite Redoute » s'opposant au déclassement partiel : M. le Commissaire Enquêteur a émis l'avis suivant : « pour m'être rendu sur place, j'ai constaté que sur sa partie nord « *au bout de l'impasse de la Sapinière* », le chemin était perdu. Visiblement ce chemin n'a plus aucune utilité pour les riverains et plus généralement pour le public. Compte tenu de son accès très difficile en bas, je ne pense pas qu'il puisse trouver un jour une vocation de cheminement doux. Comme dans les autres volets du présent projet, le but de la procédure de désaffectation et de déclassement est la cession aux propriétaires riverains. Je note toutefois que la collectivité conserve la partie basse, compte-tenu de la présence de réseaux notamment les eaux usées et que seule la partie haute sera cédée. »

Le second courrier émane du Maire et concerne le point 7 de l'enquête publique, soit le chemin du colibri. Le Syndicat Mixte du Haut-Jura vient d'informer la commune qu'un projet de pose d'une canalisation d'assainissement de diamètre 200 est prévu. Il convient de conserver un usage public à cette emprise.

M. le Maire présente la conclusion générale de M. le Commissaire Enquêteur :

Vu l'étude du dossier soumis à enquête publique, les entretiens avec les personnes concernées, ma connaissance des lieux, les explications développées par le Maître d'ouvrage et d'autres personnes consultées dans le cadre de la rédaction de ce rapport,

*Vu la régularité de la procédure appliquée à l'enquête publique et son déroulement,*

*Vu les conclusions exposées supra,*

*Considérant que ce projet est de faible importance et qu'il ne porte pas atteinte aux propriétés riveraines et plus généralement à l'intérêt général,*

*Considérant qu'il est indispensable de classer dans le domaine public la route de la Fromagerie et le nouveau tracé du chemin de la Scie,*

Considérant que l'ancien chemin « vers le colibri » sera utilisé prochainement pour la passage d'une canalisation d'eaux usées,

J'ai l'honneur d'émettre **un avis favorable** au projet de :

- classement dans le domaine public de la route de la Fromagerie et du nouveau tracé du chemin de la Scie,

- déclassement du domaine public en vue de la cession aux riverains

- Du chemin des Rousses en bas
- Du chemin de la petite Redoute
- De la parcelle E257p du chemin « chez Boiteux »
- Du chemin « chez Pithion »
- Du chemin « chez le Pun »

Et **un avis défavorable** au projet de déclassement du chemin « Vers le colibri ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- le classement dans le domaine public de la route de la Fromagerie et du nouveau tracé du chemin de la Scie

- le déclassement du domaine public en vue de la cession aux riverains

- Du chemin des Rousses en bas
- Du chemin de la petite Redoute
- De la parcelle E257p du chemin « chez Boiteux »
- Du chemin « chez Pithion »
- Du chemin « chez le Pun »

- le retrait du déclassement du chemin « vers le Colibri » pour intérêt général.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

## **5. Vente d'une parcelle de terrain à Mme Anne-Marie LECOINTRE**

M. le Maire a été sollicité par Mme Anne-Marie LECOINTRE pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 978p jouxtant sa propriété, d'une superficie de 170 m<sup>2</sup> située « Chez Brioland » située en zone UB du PLU.

Cette acquisition permettrait à Mme LECOINTRE d'obtenir la surface nécessaire pour la création d'un garage. D'autre part, lors de la création du rond-point du Brioland, il avait été convenu, en échange d'une emprise de terrain de Mme LECOINTRE, de lui laisser la possibilité de réaliser au moins deux garages.

Après avis favorable de la commission d'urbanisme et sur proposition de la commission des finances de fixer le prix de vente à 90.00 € HT/m<sup>2</sup>, soit 15 300.00 € HT, M. le Maire propose au conseil municipal l'autorisation de céder à Mme Anne-Marie LECOINTRE la parcelle cadastrée section D n° 978p au prix de 15 300.00 € HT.

Le service des domaines a estimé le 14/02/2020 la valeur vénale de cette parcelle de 170 m<sup>2</sup> à 100€/m<sup>2</sup>, soit une valeur totale de 17 000 € HT.

Christophe MATHEZ propose de fixer le prix de vente 10 % en dessous de l'estimation des domaines car la commune vend des terrains au prix de 90 € hors frais et hors taxe le m<sup>2</sup> aux consorts REMONT, VAUFREY, BONNEFOY.

Robert BONNEFOY précise que la commune reste propriétaire d'une bande, on ne vend pas tout. L'acquéreur aura à payer en plus du prix, les frais, droits et honoraires dudit contrat d'acquisition ainsi que les frais de géomètre.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les actes afférents à cette transaction.

## **6. Construction d'un CIS et des services techniques : avenant n°1 au lot n°12 Plomberie chauffage ventilation avec l'entreprise CSTI**

M. le Maire rappelle qu'un marché de travaux concernant la construction du CIS et des Services Techniques a été notifié à l'entreprise CSTI le 19/02/2019 pour le lot n° 12 – Plomberie chauffage ventilation pour un montant initial de 178 081.98 € HT, soit 213 698.38 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de prestations acceptées par la maîtrise d'ouvrage.

Le montant de cet avenant est de de **+ 6 383.08 € HT**, ce qui ramène le marché à 184 465.06 € HT, soit 221 358.07 € TTC.

La fin du délai contractuel initial des travaux est inchangée.

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer tous documents relatifs à cet avenant.

## **7. Garantie d'emprunts au profit de l'OPH : réitération de la garantie de la commune pour le remboursement de 2 lignes de prêt réaménagées**

La commune des Rousses accompagne l'OPH du Jura dans ses opérations de construction et de réhabilitation, notamment en garantissant les emprunts contractés auprès de la CDC.

Fin 2019, l'OPH du Jura a profité d'un contexte bancaire favorable pour réaménager sa dette auprès de la Banque des Territoires, bénéficiant ainsi d'une baisse de marge et d'un allongement de durée sur certains prêts identifiés. L'allègement du poids de l'annuité d'emprunt, effective dès janvier 2020, contribuera à assurer un autofinancement courant de l'OPH du Jura à un niveau de 4%, dans un contexte budgétaire contraint (notamment avec un impact de Réduction de Loyer de Solidarité, RLS, de - 1.640 millions d'€).

Ainsi, il est nécessaire que le conseil municipal des Rousses réitère sa garantie pour les lignes de prêt concernées par ce dispositif de réaménagement et garanties à 50% par la commune des Rousses (le conseil départemental du Jura garantissant les 50% complémentaires).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réitérer la garantie à hauteur de 50 % des 2 lignes de prêt réaménagé contracté par l'Office Public de l'Habitat dont le montant total garanti s'élève à 649 088.72 €.

## **8. Adhésion 2020 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura (CAUE)**

Sur proposition de M. le Maire le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE du Jura pour l'année 2020. Le montant de l'adhésion s'élève à 200 €.

Cette adhésion permet à la commune de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale, laquelle vote le budget et le programme des actions à mener,
- suivre régulièrement les manifestations et conférences organisées par le CAUE,
- recevoir les publications et actualités,
- être invitée aux journées de sensibilisation et de formation,
- bénéficier de conseils personnalisés,
- consulter la documentation et le service de recherche d'informations,
- bénéficier de l'accès au réseau JUMEL, catalogue collectif qui regroupe les documents des principales médiathèques du Jura.

## **9. Liste des marchés signés par M. le Maire**

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés signés par M. le Maire et n'émet aucune remarque.

## 10. Questions et informations diverses

### - Réponse à une lettre ouverte

Environnement : Alain DESPREZ souhaite apporter une réponse à une lettre ouverte de M. Bernard BERTHET du 12/02/2020, Président de l'association protection, nature et environnement du plateau des Rousses.

Alain DESPREZ s'étonne de ce courrier pour trois raisons :

- C'est le Syndicat Mixte du Haut Jura (SMHJ) et non la commune qui assure la compétence en matière d'assainissement. (Néanmoins, la commune reste compétente en matière d'eaux pluviales. Elle a été associée en permanence à la résolution de ces problèmes.)
- Monsieur BERTHET assistait lundi 17 février 2020 à une réunion qui rassemblait l'ensemble des acteurs concernés par la protection du potentiel environnemental de la vallée de l'Orbe et du bon état écologique des eaux du lac et par la conservation de la biodiversité des zones humides et des tourbières.

Un point a été fait et des réponses ont été apportées aux problématiques soulevées dans ce courrier.

- Enfin, compte tenu du travail engagé ces dernières années par l'ensemble des partenaires, on s'attendait à un quitus plutôt qu'à des reproches.

Alain DESPREZ apporte les réponses point par point :

Les cinq premières questions sont relatives aux dysfonctionnements du réseau d'assainissement La Cure Suisse – Les Landes – le golf du Rochat - Sous la Scie et La Cure France – RN5- Rue du Platelet – le golf du Mont St Jean – Sous la Scie.

Des eaux claires (EC) parasites permanentes ou météoriques pénètrent côté français et côté suisse dans le réseau d'eaux usées (EU) et créent des surcharges qui provoquent des débordements d'effluents au niveau des pompes de relevage au lieu dit Sous la scie. Ce problème existe depuis au moins 15 ans.

#### 1. « Apport d'EP dans le réseau à la Cure côté suisse »

Côté La Cure-Suisse, les réseaux EP et EU ne sont pas totalement en séparatif. En 2017, la commune de St Cergue a procédé à des travaux – encore insuffisants - sur les conduites d'évacuation d'eaux claires route de France au lieu dit « L'avant poste ».

La convention de rejet SMHJ / commune de St Cergue a été suspendue en attendant les résultats des études et des travaux côté français.

#### 2. « Réseau délabré de La Cure à la station de relevage ».

#### 3. « Débordements répétés à la station de relevage »

Après plusieurs années d'investigations et d'études sur l'ensemble du très vaste bassin versant, le SMHJ a voté lors du débat d'orientation budgétaire de janvier 2020, pour la période 2020-2024, un programme de travaux d'environ 3, 5 millions d'euros HT pour requalifier le réseau :

- neutralisation de sources indûment dirigées dans le réseau,
- reprise de nombreux tampons défectueux,
- chemisage par l'intérieur de segments de réseau dégradés,
- renouvellement de certains tronçons.

Une partie du réseau sera détournée rue du Platelet en direction de celui de la Route Royale par un second poste de relevage et une antenne devenue inutile sera neutralisée.

Des investigations menées durant l'été 2019 par des tests à la fumée ont permis de détecter les immeubles dont les eaux de toitures sont dirigées anormalement dans le réseau EU.

Certaines tranches de travaux pourront être aidées financièrement par l'Agence de l'Eau – Rhône Méditerranée Corse.

4. « *Dysfonctionnement du déversoir d'orage (DO) des Rousses en bas* ».

Les eaux claires qu'évacuent les pompes de relevage au lieu-dit Sous la Scie surchargent le DO en aval du village le long de la conduite générale d'EU en direction de la STEP de Goulard. Cette situation prendra fin lorsque les travaux mentionnés ci-dessus auront été réalisés en amont. Par conséquent, suite au vote du nouveau programme pluriannuel de travaux, la police de l'eau a levé l'avis de blocage de l'urbanisme qu'elle avait émis sur le territoire communal suite à ce dysfonctionnement.

5. « *Débordements de la STEP de Goulard qui polluent la source de l'Arce* »

Nous n'avons pas connaissance de ce problème.

M. DESPREZ se félicite de la bonne coopération entre le SMHJ et la commune des Rousses.

6. « *Epanchages de fumier et de lisier par des agriculteurs suisses* ».

En janvier, les agents de l'Office français pour la biodiversité, police de l'environnement, ont constaté sur le territoire des communes des Rousses et de Bois d'Amont, des épanchages par des agriculteurs suisses d'effluents agricoles sur sol gelé. Ces pratiques sont contraires à la loi. Elles sont susceptibles d'affecter les eaux de l'Orbe et celles du lac des Rousses et par conséquent le captage d'eau pour l'alimentation humaine. Les procédures judiciaires sont en cours.

Dans les périmètres de protection du captage, les dispositions de l'arrêté préfectoral de DUP, notamment les cahiers d'épanchages qui mentionnent : numéro de parcelle, produit, quantité, date, conditions météorologiques, s'appliquent à tous, français et suisses.

La commune des Rousses a rencontré les maires et syndics des communes concernées : Bois d'Amont, Le Lieu, Le Chenit et l'Abbaye.

Les autorités environnementales suisses ont été prévenues. Elles ont participé à la réunion du 17 février mentionnée plus haut. Les services de la sous-préfecture de St Claude ont annoncé qu'une réunion était prévue entre madame la Sous-Préfète et les représentants du canton de Vaud.

Les services français ont indiqué que dans la mesure où les effluents agricoles ne sont pas commercialisés, il n'y a pas de droit de douane ni de restriction à leur circulation transfrontalière.

La presse a été invitée à une réunion d'information. La presse suisse n'a pas jugé utile de se déplacer. L'association environnementale suisse PEHVO a été tenue informée.

M. le Maire félicite Alain DESPREZ pour cette réponse qui vaut réponse collective du conseil et n'a pas compris non plus ce courrier du Président de l'association rousselande.

Marcel PROST souligne le rôle du Syndicat Mixte du Haut Jura avec le vote d'un budget de 3.5 millions d'euros.

Les propriétaires d'installation d'assainissement non collectif sont invités à se mettre en conformité, notamment à Trélarce.

Alain DESPREZ remercie les élus du syndicat mixte pour le travail réalisé concernant le SPANC et l'assainissement collectif.

### **- Collège**

Claire CRETIN évoque la lettre du 19 décembre 2019 du Président du conseil départemental concernant le collège et souhaite avoir des informations complémentaires. M. le Maire indique qu'on est en période de dialogue et d'échange mais si la commune est prête à mettre à disposition un terrain pour la construction d'un collège neuf, la question du devenir de l'ancien collège se pose toujours. Il rappelle que le collège est de la compétence du département. Une somme de 40 000 € est inscrite au budget du Département pour des études sur le collège des Rousses.

## - Fin de mandat

Delphine GALLOIS remercie Bernard MAMET avec émotion, notre Maire, pour toutes ces années au service de la collectivité (31 années). Merci pour sa bienveillance, son équité, son sens de l'écoute, et pour cette belle aventure collective grâce à lui.

M. le Maire fait part d'un petit message avant de prendre congé après 31 ans de mandat, dont 23 de maire :

*« Au niveau national, ce mandat municipal aura été bouleversé : restriction des moyens, notamment la baisse des dotations, amplification des tâches, réformes institutionnelles, loi Notré et transformation des territoires, interrogations sur l'intercommunalité, éloignement de certains services publics (hôpital de Saint-Claude et maternité), exigence des citoyens, développement des incivilités, y compris à l'égard des maires, événements patriotiques ou tragiques...*

*Et pourtant, dans ce contexte national, notre commune sort grandie d'un bilan fort et enrichi, respectueux du PADD de notre PLU, en développement, aménagement, environnement, communication, services, etc...*

*Une grande part de ce constat positif réside dans l'excellente ambiance qui a animé notre équipe du conseil municipal, les différentes commissions et la municipalité dans ses réunions régulières du lundi matin.*

*Nous avons travaillé et construit avec motivation, enthousiasme, conviction et altruisme, dans un respect remarquable de nos sensibilités et le souci permanent de l'intérêt collectif.*

*C'est tout à l'honneur des élus et je veux vous exprimer toute ma gratitude. Je n'oublierai ni votre franchise, ni votre accompagnement et soutien solidaires et constants.*

*Nous avons été bien secondés dans nos missions et responsabilités d'élus par nos personnels municipaux, dont je veux souligner à nouveau, comme je l'ai fait lors de la soirée des vœux au personnel, le professionnalisme, la compétence et le sens du service public. Je confie au capitaine de cette équipe, notre D.G.S., Mme Véronique CUENOT, le soin de transmettre nos remerciements.*

*Après avoir œuvré pour le bien commun, nous sommes plusieurs à avoir choisi d'ouvrir une nouvelle page, définitive ou passagère. Je renouvelle mes félicitations et remerciements pour cet investissement de 6 ans et beaucoup plus pour certains, et je souhaite bon courage et réussite au futur conseil municipal.*

*Les projets et défis ne manqueront pas. Le dynamisme de la commune et sa bonne santé financière, comme en atteste le récent D.O.B. sont des atouts à continuer à valoriser pour servir notre village et ses hameaux et pour que notre commune et la station restent un territoire avec le triple A de l'excellence : Actif, Attractif, Accueillant.*

*Merci encore à toutes et à tous. Bonne chance pour l'avenir. Vive notre commune des Rousses ! »*

Séance levée à 20h25

La Secrétaire de séance,

Véronique GANGNERY




Le Maire,



Bernard MAMET